



## PERISCOLAIRE ET ACTIVITES Modalités d'inscription

Cette année, l'école La Salle Igny a décidé de tester un nouveau mode d'inscription du temps périscolaire et des activités existantes au sein de l'école afin de vous proposer une inscription simplifiée et un étalement des dépenses.

Pour cela, nous vous proposons une inscription en ligne disponible sur le lien suivant :

<https://goo.gl/forms/SUiVb6ehRQY4CpBq1>

(envoyé via les parents référents et disponible sur le site internet de l'école à la page « inscription » / primaire ou maternelle / organisation du temps périscolaire.

Les principales **étapes d'inscription** sont les suivantes :

- 1/ Se connecter sur le formulaire d'inscription en ligne et inscrire votre enfant au club du mercredi, à la garderie, à l'étude et aux activités organisées par les ateliers de la ruche et les autres intervenants (horaires et prix indiqués sur le formulaire).
- 2/ Vous recevrez un email récapitulant vos choix.
- 3/ Imprimer le mail et le retourner signé avec les documents de rentrée.
- 4/ Joindre les paiements des activités avec le mail signé selon les modalités détaillées dans le paragraphe suivant avant le 8 septembre 2017.

Le temps périscolaire se décompose en 3 catégories dont les **modalités de paiement** sont différentes :

- 1/ La garderie, le club du mercredi et l'étude seront mensualisés par un deuxième prélèvement, sur 8 mois, d'octobre à mai (ou à régler en 1 chèque pour les familles non prélevées).
- 2/ Les activités proposées en option par l'école peuvent être payées en 1 ou 3 fois (sélection à faire dans le formulaire d'inscription). Merci de calculer le sous total et de faire le nombre de chèques correspondants qui seront encaissés en octobre, novembre et décembre).
- 3/ L'anglais proposé par « le monde polyglotte » fait l'objet d'une inscription papier séparée et d'un paiement par chèque à retourner au secrétariat avant le 31 août.

Enfin, nous vous rappelons que les frais de garde hors domicile donnent droit au crédit d'impôt pour les enfants de moins de 6 ans, une attestation sera envoyée sur demande.

### IMPORTANT :

- L'inscription en ligne ne sera validée que sur présentation du mail signé avant le 08/09/2017,
- Toute inscription au temps périscolaire envoyée après le 08/09/2017 devra être réglée en un chèque (pas de prélèvement possible).
- Toute inscription est définitive pour l'année, seuls les cas de remboursements prévus dans la convention de scolarisation sont applicables et ne concernent pas les activités proposées au sein de l'école,
- En cas d'abandon en cours d'année d'une ou plusieurs activités sur décision de la famille ou sur décision disciplinaire, aucun remboursement ne sera effectué.
- Chèques à l'ordre de l'A.R.E.S.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'équipe éducative  
Myriam Cardinal